## Centre de la petite enfance Passe-Partout

Œuvre d'art public



Décembre 2024



### TABLE DES MATIÈRES

1	Le coi	ntexte administratif	
2		ntexte du concours d'art public	
	2.1 2.2	Le Centre de la petite enfance Passe-Partout : un milieu de vie inclusif  Présentation du concept architectural	
0		·	
3	Le coi	ncours d'art public	
	3.2	Enjeux du concours  Contraintes de l'œuvre	
	3.3	Calendrier	
4		tapes de sélection du concours d'art public	
	4.1	Sélection des candidatures et choix des finalistes	
	4.2	Prestation des finalistes et choix du lauréat	
	4.3	Approbation du choix du lauréat	
5		y	
	5.1	Composition	
	5.2	Rôle	8
6	Le bu	dget du concours d'art public	9
7		spositions d'ordre général	
	7.1	Admissibilité	
	7.2	Clauses de non-conformité	10
	7.3	Exclusion	10
	7.4	Droits d'auteur et exclusivité	10
	7.5	Clause linguistique	11
	7.6	Consentement	11
	7.7	Confidentialité	11
	7.8	Examen des documents	11
	7.9	Statut du finaliste	11
	7.10	Responsable du concours d'art public	11
Anr	nexe		

#### 1 LE CONTEXTE ADMINISTRATIF

Ce concours est lancé en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec. La Ville de Québec applique cette politique sur son territoire conformément à la loi adoptée le 8 décembre 2016 (LQ 2016, chapitre 31) lui accordant le statut de capitale nationale, ce qui augmente son autonomie et ses pouvoirs.

Porteur d'une dimension sociale, l'art public contribue à l'amélioration du cadre de vie des citoyens et favorise le rapprochement avec les créateurs. L'œuvre d'art public caractérise le lieu où elle est installée, allant même jusqu'à le redéfinir. Elle interpelle le passant dans son environnement habituel et constitue souvent son premier, sinon son seul contact avec l'art contemporain.

#### 2 LE CONTEXTE DU CONCOURS D'ART PUBLIC

Le présent projet d'intégration d'une œuvre d'art public s'inscrit dans le cadre des travaux de construction d'une troisième installation pour le Centre de la petite enfance (CPE) Passe-Partout, qui sera située sur la rue Pierre-Ardouin, dans l'arrondissement des Rivières, à Québec (annexe 1).

Le CPE sera implanté sur un terrain qui longe un boisé naturel et un ruisseau. Il permettra l'accueil de 91 enfants d'âge préscolaire, répartis en 12 groupes.

Le budget total pour l'exécution de l'œuvre d'art est de 47 049 \$, taxes incluses.

L'artiste doit lire l'article 7 « Les dispositions d'ordre général » pour connaître les clauses d'admissibilité et d'exclusion.

Coordonné par le Service de la culture et du patrimoine, ce concours est élaboré en collaboration avec le CPE Passe-Partout. L'ensemble des interventions vise à établir une rencontre exceptionnelle entre les usagers, le lieu sélectionné et l'œuvre d'art.

#### 2.1 Le Centre de la petite enfance Passe-Partout : un milieu de vie inclusif

Le CPE Passe-Partout a ouvert ses portes en 1997, année de création du réseau des centres de la petite enfance par le gouvernement du Québec. À cette première installation, située dans le secteur de Charlesbourg, un deuxième point de services a vu le jour à Stoneham en 2014. L'organisme travaille aujourd'hui à l'ouverture d'une troisième installation, cette fois dans le quartier Duberger-Les Saules, afin d'étendre son offre unique sur le territoire.

Le CPE Passe-Partout se distingue par ses valeurs d'inclusion et d'accueil en ouvrant ses portes en priorité aux enfants qui vivent avec une différence physique ou sociale. Il se démarque aussi par son approche d'éducation par la nature offrant bien-être, émerveillement et stimulation.

Une partie des enfants sont sélectionnés selon les critères suivants : enfants ayant des besoins particuliers, fratries et enfants du personnel, enfants dont les parents bénéficient de l'aide de dernier recours et enfants de familles immigrantes ayant des besoins de francisation. Le CPE est aussi en relation étroite avec les services de proximité du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), et des places sont réservées à certains enfants en vertu du protocole d'entente qui les lie.

La bienveillance est au cœur de la vision du CPE dont l'approche inclusive permet aux enfants ayant des besoins particuliers d'avoir leur place parmi leurs pairs et de réaliser les mêmes activités selon leurs capacités avec l'aide requise pour y parvenir. L'équipe du CPE, qui inclut des

éducatrices et éducateurs spécialisés, a développé au fil du temps une expertise auprès de tout son personnel pour accompagner les enfants qui vivent avec des handicaps ou des difficultés de toute nature. Les actions du CPE sont guidées par les valeurs de respect, d'ouverture, de créativité, d'autonomie et d'esprit d'équipe.

La mission du CPE Passe-Partout est la suivante :

- Assurer le bien-être, la santé et la sécurité des enfants;
- Offrir un milieu permettant aux enfants de se développer globalement et de prévenir l'apparition de difficultés;
- Favoriser l'inclusion sociale des enfants.

Le CPE Passe-Partout se distingue en appliquant les principes de l'éducation par la nature, qui favorise le développement global et la réussite éducative des enfants. Cette approche qui stimule les sens vise à :

- Favoriser l'adoption de saines habitudes par un mode de vie actif;
- Offrir l'accès aux milieux naturels de proximité régulièrement et continuellement;
- Prôner une saine alimentation en proposant des menus écologiques, en s'approvisionnant localement et en maintenant un potager avec les enfants;
- Faire adopter un rythme plus lent visant à prendre le temps de faire les choses et à profiter de l'instant présent.

Par ailleurs, le CPE s'est doté d'une politique inclusive qui vise à favoriser l'accueil et l'intégration des enfants. Par exemple, les échanges avec les familles immigrantes en apprentissage du français sont facilités par des communications imagées et par la collaboration des parents utilisateurs et des membres du personnel connaissant plusieurs langues, étant eux-mêmes issus de l'immigration.

#### Souhait de la direction relativement à l'œuvre d'art

La direction du CPE souhaite que l'œuvre représente les valeurs d'inclusion de leur petite communauté et qu'elle soit en relation avec leur approche d'éducation par la nature.

#### 2.2 Présentation du concept architectural

La nouvelle installation occupera un site en parfaite harmonie avec l'approche d'éducation par la nature offerte au CPE Passe-Partout. Elle sera bordée d'une zone boisée protégée, aménagée d'un sentier aux abords d'une petite rivière à débit régulier. L'environnement offrira ainsi une proximité quotidienne avec la nature et facilitera l'aménagement naturalisé préconisé par le CPE (annexes 1 et 2).

Le bâtiment sis sur un terrain d'une superficie de 3382,8 mètres carrés s'élèvera sur deux niveaux et offrira une volumétrie simple et fonctionnelle. Le revêtement extérieur sera fait de panneaux de fibrociment beige au rez-de-chaussée et de tôle d'acier ondulé vert à l'étage pour s'accorder aux valeurs inhérentes à la nature du CPE. Le concept arborera des teintes simples et naturelles qui se marieront harmonieusement avec le site et la végétation. L'ensemble architectural se distinguera par des toitures qui couvriront les espaces extérieurs (annexe 6).

On accédera au CPE par la rue Pierre-Ardouin où un sentier aménagé nous guidera vers l'entrée principale. Un petit hall, qui s'ouvrira sur la cuisine, nous mènera au corridor principal où se situeront les différents locaux qui accueilleront les enfants. Du côté est se déploieront quatre espaces pour les groupes de 18 mois à quatre ans. Du côté ouest, trois locaux seront dédiés aux poupons, chacun avec une ouverture directe donnant sur la cour extérieure couverte et aménagée spécifiquement pour ce groupe d'âge.

À l'extrémité sud du corridor se trouveront une buanderie et une cage d'escalier avec sortie extérieure. À l'extrémité nord, proche de l'entrée principale, se situeront des bureaux, un ascenseur, une salle de bain et une cage d'escalier avec sortie extérieure. Il s'agira là de l'accès principal à la cour arrière pour l'ensemble des enfants. Les parents dont les enfants occupent un local à l'étage emprunteront cet accès également. À l'étage, un corridor mènera à cinq locaux (trois pour les 18 mois à quatre ans et deux pour les quatre et cinq ans) ainsi qu'à une grande salle multifonctionnelle pour l'ensemble des enfants. Différents espaces techniques et fonctionnels compléteront l'ensemble (annexes 3 et 4).

Comme la proximité de la nature est importante dans son approche pédagogique, le CPE tirera profit des zones très naturelles déjà offertes sur place et des sentiers existants. Un aménagement prévu dans toute la zone extérieure du CPE permettra la plantation de plusieurs arbres, arbustes et graminées. La cour extérieure proposera divers éléments faits de matériaux naturels comme le bois en guise de module de jeux.

#### 3 LE CONCOURS D'ART PUBLIC

#### 3.1 Enjeux du concours

Le concours s'inscrit dans une démarche qui vise à enrichir la collection d'œuvres d'art public offerte aux citoyens sur le territoire de la ville, à améliorer leur cadre de vie et à donner une identité unique aux milieux qu'ils fréquentent.

La fonction première de l'œuvre sera de s'intégrer de façon harmonieuse à la nouvelle installation du CPE Passe-Partout dans l'un des deux sites d'implantation envisagés.

Le concept proposé pour l'œuvre d'art public devra être de facture contemporaine (actuelle).

#### Site d'implantation de l'œuvre

L'œuvre sélectionnée fera partie intégrante du CPE Passe-Partout. Elle sera intégrée, au choix de l'artiste, dans l'un des deux sites d'implantation suivants :

- En bordure du parvis menant à l'entrée principale : l'aménagement de cette zone, qui pourrait intégrer l'œuvre d'art, permettrait de mieux accueillir et orienter la clientèle du CPE depuis la rue Pierre-Ardouin;
- Sur les murs de la cage d'escalier nord : l'œuvre agirait ici comme un lieu de passage dans le CPE ou vers la cour.

L'œuvre d'art pourra occuper une ou des portions de l'espace désigné choisi.

Les plans d'implantation des deux sites proposés pour l'œuvre sont disponibles en annexe 5.

#### Programme de l'œuvre

Ce concours vise la réalisation d'une œuvre d'art permanente conçue de façon à donner une identité unique à l'un des deux sites d'implantation ciblés. Les deux lieux proposés, au choix de l'artiste, permettent l'intégration d'une œuvre en deux dimensions à l'intérieur ou en trois dimensions à l'extérieur. L'œuvre devra, peu importe son site d'implantation, atteindre les objectifs suivants :

- Contribuer à l'approche de l'éducation par la nature mise de l'avant au CPE Passe-Partout;
- Être en concordance avec les valeurs d'inclusion, d'ouverture et de respect des différences;

- Être significative pour la clientèle du CPE et lui offrir une première expérience avec l'art, puisque l'œuvre s'offrira au regard des enfants au quotidien;
- Accompagner le parcours des enfants, du personnel et des parents, qui entrent et sortent du CPE par l'entrée principale ou la porte latérale.

#### Emplacement 1 — parvis aménagé menant à l'entrée principale

Le sentier qui mène à l'entrée principale donne sur la rue Pierre-Ardouin. L'œuvre devra être placée dans l'aménagement paysager qui longe le sentier de façon à donner une identité au lieu. L'artiste peut choisir l'emplacement exact de l'œuvre dans cette zone en tenant compte des perspectives possibles pour ceux qui, matin et soir, emprunteront le sentier comme un lieu de passage vers le CPE ou vers le chemin de la maison. Cette zone très passante permet la réalisation d'une œuvre participative, à l'échelle des enfants. La place sera aménagée de végétaux en fonction de l'œuvre d'art sélectionnée.

#### L'œuvre devra :

- Être de nature sculpturale ou installative, composée d'un ou de plusieurs éléments en fonction des lieux disponibles;
- Agir comme un repère à l'échelle des tout-petits et ainsi ponctuer leur parcours quotidien;
- Contribuer à l'accueil et à l'attractivité de l'entrée principale et ainsi agir comme une motivation pour emprunter le sentier qui y mène;
- Offrir une première expérience avec l'art pour les tout-petits en favorisant un rapport intimiste, interactif, esthétique ou ludique avec l'œuvre, selon la forme qu'elle prendra.

#### Emplacement 2 — murs de la cage d'escalier nord

La cage d'escalier nord sera grandement utilisée toute la journée par les usagers du CPE. Il s'agit de l'accès principal pour se rendre dans la cour et aux locaux de l'étage. Tous les murs de la cage d'escalier peuvent être investis. Les marches et les garde-corps seront verts, pour faire écho à la couleur du revêtement extérieur du bâtiment ainsi qu'à la nature, chère à la mission du CPE. L'artiste peut ainsi choisir l'emplacement exact de l'œuvre dans cette zone en tenant compte des perspectives possibles de ceux qui y entrent, y sortent, y montent ou y descendent. Ce lieu de passage est propice à la création d'un petit univers immersif pour les tout-petits qui, selon leurs déplacements et leurs mouvements, découvriront l'œuvre en plongée ou en contre-plongée.

#### L'œuvre devra:

- Être en deux dimensions et ne comporter aucune saillie qui pourrait limiter les largeurs ou les hauteurs de l'issue;
- Être composée d'un ou de plusieurs éléments en fonction des lieux disponibles;
- Rythmer le parcours quotidien des enfants en mouvement qui entrent et sortent du CPE;
- Offrir aux enfants une expérience qui met en éveil leur imaginaire et leurs sensations, développant ainsi leur appréciation du langage esthétique, poétique ou métaphorique inhérent à l'art.

#### Conformité de l'œuvre

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics selon le Code national du bâtiment et intégrer le concept d'accessibilité universelle. Les matériaux ne doivent pas présenter de surfaces rugueuses, d'arêtes coupantes ou de finis présentant des risques de blessure, sauf sur les sections hors d'atteinte du public.

#### 3.2 Contraintes de l'œuvre

Le choix des matériaux, entre autres les différents types d'acier, le bronze, l'aluminium, la pierre et

le polymère, ainsi que le traitement qui leur est accordé doivent tenir compte des exigences de pérennité de l'œuvre d'art. La finition et l'assemblage doivent également présenter une résistance au vandalisme dans des conditions normales d'exposition dans un lieu public. Le tout ne doit nécessiter qu'un entretien standard dans les conditions énoncées précédemment.

Les composantes liées à l'eau ou aux éléments lumineux ou technologiques sont par ailleurs rejetées.

#### 3.3 Calendrier

16 décembre 2024 Lancement du concours par avis public Date limite de dépôt des candidatures 13 janvier 2025 Rencontre du jury pour le choix des finalistes semaine du 20 janvier 2025 Rencontre d'information pour les finalistes semaine du 27 janvier 2025 Dépôt des prestations des finalistes semaine du 12 mai 2025 Rencontre du jury pour le choix du lauréat semaine du 12 mai 2025 Installation de l'œuvre automne 2025 Ouverture du CPE automne 2025

Le calendrier de travail est sujet à modifications sauf pour la date limite de dépôt des candidatures.

#### 4 LES ÉTAPES DE SÉLECTION DU CONCOURS D'ART PUBLIC

#### 4.1 Sélection des candidatures et choix des finalistes

Le dossier de l'artiste doit être reçu au Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec en un seul envoi, au plus tard le 13 janvier 2025 à 23 h 59, à artpublic@ville.guebec.gc.ca.

L'artiste doit présenter son dossier de candidature de façon à démontrer l'excellence de ses réalisations ou de ses compétences pour le présent concours. Les documents à produire sont les suivants :

- **Fiche d'identification** du candidat remplie, datée et signée. La fiche est disponible au ville.quebec.qc.ca/artpublic.
- Lettre d'intérêt dans laquelle figurent les motifs justifiant le dépôt de la candidature à ce concours d'art public. Maximum de deux pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.
- Curriculum vitæ comprenant les données suivantes sur l'artiste : la formation, les expositions solos et de groupe, les collections, les projets d'art public, les bourses, reconnaissances et prix obtenus et les publications. S'il s'agit d'un collectif temporaire, adapter la présentation en précisant le rôle que chacune des personnes est appelée à jouer dans l'équipe. Maximum de cinq pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.
- Dossier visuel d'un maximum de 15 images numériques qui démontrent l'expertise et l'expérience de l'artiste et qui sont significatives au regard du présent concours. Les œuvres doivent être présentées à partir de fichiers numériques identifiés et numérotés. Le dossier visuel doit être accompagné d'une liste descriptive des images numériques détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux et le contexte (exposition solo ou de groupe, commande, etc.). S'il s'agit d'une œuvre d'art public, préciser le client, le lieu et le budget. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo. Aucun document vidéo ne sera

accepté. Il en est de même pour les hyperliens, qui ne pourront être vus par les membres du jury.

• **Démarche artistique** d'un maximum de deux pages en format lettre (8 ½ po x 11 po) vertical.

Le jury utilise les critères de sélection suivants comme outils d'évaluation des candidatures :

- Excellence et qualité des projets réalisés
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Carrière artistique
- Expérience dans la réalisation de projets comparables

Ni indemnités ni honoraires ne seront versés à cette étape du concours. Le jury sélectionne un maximum de deux finalistes et émet des commentaires et des recommandations, s'il y a lieu.

#### 4.2 Prestation des finalistes et choix du lauréat

Les finalistes sont invités à venir présenter leur proposition au jury. L'ordre des présentations est préalablement déterminé par tirage au sort, et la convocation est transmise quatre semaines avant la rencontre du jury. Chaque artiste dispose d'une période de 30 minutes pour présenter son concept, suivie d'une période de questions de 15 minutes. Au terme de sa présentation, le finaliste quitte la salle.

Les finalistes doivent démontrer la signifiance de leur projet sur le site, sa faisabilité technique, sa pérennité et son adéquation avec l'enveloppe budgétaire proposée. Ils doivent en outre présenter ces éléments :

- Maquette de l'œuvre d'art ou modélisation représentant l'œuvre et son environnement immédiat (sous forme de dessin ou de montage photographique) à une échelle appropriée pour montrer la manière dont l'œuvre s'intègre dans son contexte. La Ville fournira aux finalistes une représentation numérique (photographies ou images/élévations/plans) de l'emplacement principal de l'œuvre d'art, sur support papier ou informatique.
- **Document descriptif** comprenant :
  - Texte de présentation de l'œuvre
  - Description technique (mesures métriques seulement)
  - Calendrier de réalisation
  - Devis préliminaire d'entretien

Le texte de présentation de l'œuvre doit exposer le concept choisi par l'artiste pour répondre à cet appel de projets d'art public.

La description technique comprend la liste des matériaux et les fiches techniques si nécessaire, le traitement choisi et la finition ainsi que le mode de fabrication et d'assemblage. Elle doit préciser la solution retenue pour les fondations et les ancrages, validée par un expert en structure membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

- Échantillon de chaque matériau qui composera l'œuvre d'art.
- **Budget** détaillé (si le finaliste le souhaite, une grille Excel peut être fournie par la Ville à titre d'exemple).

Aucun document présenté ne sera retourné aux finalistes.

Le jury utilise les **critères de sélection suivants** pour évaluer les prestations des finalistes :

- Qualité artistique
- Intégration du projet dans l'espace d'implantation et impact visuel
- Intérêt de l'artiste pour ce projet
- Aspects fonctionnels et techniques
- Adéquation du projet avec l'enveloppe budgétaire disponible

Chaque finaliste ayant présenté devant jury une prestation déclarée conforme recevra en contrepartie, à la condition d'avoir préalablement signé l'entente soumise par le CPE Passe-Partout, des honoraires de 6 500 \$, taxes incluses, qui lui seront versés conformément à l'entente signée.

#### 4.3 Approbation du choix du lauréat

Les délibérations du jury sont consignées par la chargée de projet et signées par tous les jurés. Le CPE Passe-Partout reçoit la recommandation du jury et, par l'entremise de ses instances, conserve la prérogative d'octroi du contrat au lauréat. S'il est en accord avec la recommandation, il en informe la Ville de Québec.

Par la suite, le CPE Passe-Partout négocie avec l'artiste et prépare le contenu du contrat de services professionnels pour la fabrication et l'installation complète de l'œuvre d'art.

L'identité et le concept du lauréat du concours sont dévoilés au moment où le CPE Passe-Partout signe l'entente d'exécution de l'œuvre.

#### 5 LE JURY

#### 5.1 Composition

Un jury est mis sur pied spécifiquement pour ce concours. Composé de six membres votants, il participe à toutes les étapes du processus de sélection et réunit les personnes suivantes :

#### Avec droit de vote

- Un représentant du propriétaire du bâtiment
- L'architecte chargé de la conception de l'édifice ou de l'aménagement
- Trois spécialistes des arts visuels ou des métiers d'art
- Un représentant des usagers concernés par le projet

#### Sans droit de vote

 La chargée de projet en art public du Service de la culture et du patrimoine de la Ville de Québec. Cette personne agit à titre de secrétaire du jury de sélection et de coordonnatrice générale. Elle peut, dans le cadre de ses responsabilités, être accompagnée du personnel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches.

#### 5.2 Rôle

Le jury est consultatif. Son rôle consiste à étudier et à évaluer les propositions artistiques, à

procéder à la sélection des finalistes ainsi qu'à faire le choix et la recommandation d'un projet lauréat.

Si le jury n'est pas en mesure de recommander des finalistes ou un lauréat, il doit motiver sa décision dans son rapport.

#### 6 LE BUDGET DU CONCOURS D'ART PUBLIC

Le budget total prévisionnel pour l'œuvre d'art est de quarante-sept mille quarante-neuf dollars  $(47\,049\,\$)$ , taxes incluses. Ce budget comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste.
- Les frais de voyages et de subsistance de l'artiste nécessaires à la réalisation de l'œuvre.
- Les frais de production des plans, des devis et des estimations de coût (préliminaires et définitifs) de l'œuvre.
- Les honoraires des professionnels dont le travail est requis pour l'exécution de l'œuvre (ingénieurs, artisans, etc.).
- Le coût des matériaux et des services (main-d'œuvre, machinerie, outillage et accessoires) requis pour la conception et la réalisation de l'œuvre.
- Les frais de transport et d'installation de l'œuvre, de sécurisation du site pendant son installation et de remise en état des lieux.
- Le coût des permis et tous les frais de coordination relatifs à l'installation et à la réalisation de l'œuvre.
- Les dépenses relatives aux déplacements et les frais de messagerie.
- Un budget d'imprévus d'au moins 10 %.
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination avec le maître d'ouvrage.
- Les coûts d'une assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$) pour la durée des travaux ainsi que d'une assurance contre les pertes d'exploitation, d'une couverture hors site, d'une assurance transport et d'une assurance flottante d'installation tous risques avec valeur de remplacement à neuf. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes.
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre, incluant des plans conformes à l'exécution et des photographies, prises à des fins non commerciales, des différentes étapes de la fabrication.
- Les frais de traitements spéciaux de protection antigraffitis, le cas échéant.

#### 7 LES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

#### 7.1 Admissibilité

Pour être admissibles, les candidats doivent être inscrits au fichier des artistes du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Pour ce concours, seuls les artistes des régions administratives suivantes peuvent déposer un dossier :

- 03 Capitale-Nationale
- 12 Chaudière-Appalaches

Le présent concours s'adresse à tout artiste professionnel<sup>1</sup> habitant au Québec depuis au moins un an<sup>2</sup> et qui est citoyen canadien ou immigrant reçu.

Le terme « artiste » peut désigner un individu ou un collectif. S'il s'agit d'un collectif, un membre doit être désigné comme chargé de projet.

Les personnes ayant un lien d'emploi avec la Ville de Québec, qu'elles aient un statut permanent, occasionnel ou auxiliaire, ne sont pas admissibles au concours. Tout candidat ou finaliste doit se retirer s'il peut être considéré en conflit d'intérêts, par lui-même ou par autrui :

- 1) En raison de ses liens avec la Ville, son personnel et ses administrateurs ainsi qu'avec un membre du jury ou d'une équipe professionnelle affectée au projet;
- 2) Ces liens pouvant consister en une relation familiale directe, un rapport actif de dépendance ou une association professionnelle pendant la tenue du concours.

Sont également exclus du concours les associés de ces personnes et leurs employés salariés.

#### 7.2 Clauses de non-conformité

L'une ou l'autre des situations suivantes peut entraîner le rejet d'une candidature ou d'une prestation :

- L'absence de l'un ou l'autre des documents requis dans le dossier de candidature ou de prestation du finaliste.
- Le non-respect de toute autre condition indiquée comme étant essentielle dans les instructions remises aux candidats et aux finalistes, notamment l'omission ou le nonrespect d'une exigence relative aux éléments qui composent un dossier de candidature ou de prestation.

À la suite de l'analyse de conformité, la chargée de projet fera part de ses observations au jury. Aucune candidature ou prestation jugée non conforme ne sera présentée au jury.

#### 7.3 Exclusion

Toute candidature reçue après les délais de dépôt prescrits à l'article 4.1 sera automatiquement exclue du concours. La Ville se réserve le droit d'exclure, s'il y a lieu, tout candidat ou finaliste pour non-respect partiel ou total des dispositions et des règles du présent concours.

#### 7.4 Droits d'auteur et exclusivité

Chaque finaliste accepte, par le dépôt de sa prestation, de réserver son concept au CPE Passe-Partout et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, jusqu'à la sélection du lauréat.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> On entend par artiste professionnel : un créateur ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement, ou les deux; qui crée des œuvres pour son propre compte; qui possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline; et qui signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, tel que le précise la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Une preuve de citoyenneté, de résidence permanente ou de résidence au Québec peut être exigée avant de passer à l'étape suivante du concours.

#### 7.5 Clause linguistique

Dans le cadre de ce concours, toute communication, orale ou écrite, doit être effectuée en français. Il en est donc ainsi de tous les documents exigés pour le dépôt des dossiers de candidature et de prestation des artistes.

#### 7.6 Consentement

En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), toute personne physique ou morale qui présente sa candidature consent, de ce fait, à ce que les renseignements suivants puissent être divulqués :

- Son nom, que sa candidature soit retenue ou non.
- Si sa candidature était jugée non conforme, son nom, avec mention du fait que son offre a été jugée non conforme, accompagnée des éléments spécifiques de non-conformité.

La Ville de Québec pourra donc, si elle le juge opportun, donner accès à de tels renseignements à quiconque en fait la demande en vertu des dispositions de la Loi.

#### 7.7 Confidentialité

Les finalistes doivent considérer comme strictement confidentiel le contenu des études effectuées dans le cadre de ce concours et ne devront pas, sans accord écrit préalable, communiquer ou divulguer à des tiers privés ou publics des renseignements globaux ou partiels à ce sujet.

#### 7.8 Examen des documents

Par l'envoi et le dépôt de sa candidature, le candidat ou le finaliste reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du règlement du concours d'art public et en accepte toutes les clauses, charges et conditions.

La Ville de Québec se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestation des finalistes avant l'heure et la date limite de dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux finalistes.

#### 7.9 Statut du finaliste

Si le finaliste est une personne morale (société incorporée), l'autorisation doit être constatée dans une copie de la résolution de la personne morale à cet effet.

Si le finaliste est un collectif, chacun des membres du groupe doit signer l'entente et tout autre document représentant les intérêts du collectif et/ou du maître d'ouvrage.

#### 7.10 Responsable du concours d'art public

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à la chargée de projet en art public.

Madame Isabel Gagnon, conseillère en art public et en culture

Service de la culture et du patrimoine

Ville de Québec

18, rue Donnacona, 3<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 3Y7

Téléphone: 418 641-6411, poste 2574

Télécopieur : 418 691-5777

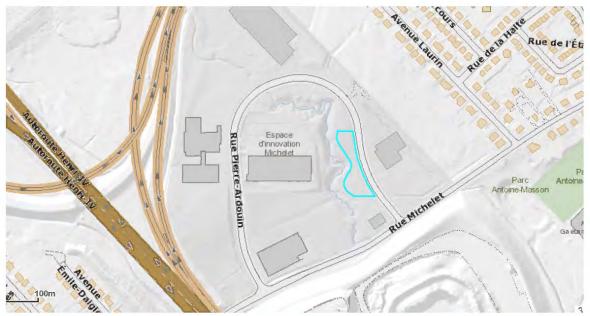
isabel.gagnon@ville.guebec.gc.ca

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par téléphone ou par courriel.

Tous les documents remis sont vérifiés par la chargée de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité avec le présent règlement. Les candidatures ou les propositions non conformes ne sont pas soumises à l'analyse du jury. Dans un tel cas, les artistes seront avisés par lettre ou par courriel.

Annexe 1

Localisation du Centre de la petite enfance Passe-Partout, rue Pierre-Ardouin





NOUVELLE CONSTRUCTION

CPE PASSE-PARTOUT MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY

AGENCE SPATIALE 774 RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC, QC, G1R 1P9 418-476-4680 INFO@AGENCESPATIALE.CA

STRUCTURE / CIVIL EMS STRUCTURE SIMON CLÉMENT, ING. 815, BOUL. LEBOURGNEUF, BUREAU 406 QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1 418-871-8103 #2314

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE AMBIONER
JONATHAN VERREAULT
787 BD LEBOURGNEUF #100,
QUÉBEC G2J 1C3 418-654-5408

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS. 25 INTÉGRATION DES ARTS 2024-10-31 2024-10-03 24 POUR APPEL D'OFFRES 2024-08-29 23 POUR APPEL D'OFFRES - 75% 2024-08-22 22 POUR INFORMATION 21 DÉPÔT 2 MFA 2024-04-12 20 POUR INFORMATION 2024-03-08 2024-02-27 19 POUR COORDINATION

POUR APPEL D'OFFRES **IMPLANTATION** 

CALAMAGROSTIS ACUTIFLORA COUVRE-SOL LYSIMACHIA

DESSINÉ PAR: S.ARGUIN-M, M.L.DENIS & G. GODIN DWG: 22134 - A010

SÉRIE A000.

SUR SÉRIE A000 ET A450.

VOIR LISTE SUR SÉRIE A000.

IDENTIFICATION DE TYPE DE

IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À A800

RÉFÉRER À A500

NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE

NG.2. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE. NG.3. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1. NG.4. FOURNIR ET INSTALLER DES FONDS DE FIXATION EN CONTREPLAQUÉ 15.9mm POUR

L'INSTALLATION DES ACCESSOIRES SALLES DE

A150), AMEUBLEMENT DIVERS, ÉQUIPEMENTS

TOILETTES, MOBILIERS INTÉGRÉS (VOIR SÉRIE

DIVERS, PÉRIMÈTRES D'OUVERTURES, PLINTHES, ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE, ETC.

COORDONNER LES BESOINS EXACTS AVEC LES

AUTRES ENTREPRENEURS. PRÉVOIR AUSSI LES FONDS DE FIXATIONS REQUIS POUR LES ÉLÉMENTS RELEVANT DU CLIENT.

MATÉRIAUX DE FINITION SE RÉFÉRER À LA SÉRIE

000

**NOTES GÉNÉRALES** 

ARCHITECTURE AGENCE SPATIALE 774 RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC, QC, G1R 1P9 418-476-4680 INFO@AGENCESPATIALE.CA

> STRUCTURE / CIVIL EMS STRUCTURE SIMON CLÉMENT, ING. 815, BOUL. LEBOURGNEUF, QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1 418-871-8103 #2314

NG.5. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIER. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE. NG.6. ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT

UNE RÉVISION SUR PLACE AVEC LE CLIENT DEVRA

MOBILIER INTÉGRÉ ET LES APPAREILS DE NG.7. SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'ARCHITECTE POUR LA LOCALISATION EXACTE DES APPAREILS DE PLOMBERIE ET D'ÉCLAIRAGE IDENTIFIÉS. POUR CEUX NON-IDENTIFIÉS AU PLAN DE L'ARCHITECTE, VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ.

ÊTRE FAIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. NG.8. TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVRONT ÊTRE SPÉCIFIÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. IL SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE, CEUX-CI DEVRONT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NG.9. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES CLOISONS

CENTRE DU MONTANT DE BOIS.

INTÉRIEURES SONT COTÉES À PARTIR DU

### NOTES SPÉCIFIQUES

CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A100, A150 et A400.

101. POTEAU STRUCTURAL DE LA MARQUISE EN BOIS MASSIF RECOUVERT D'ACIER. VOIR ING. 102. DRAIN DE TOITURE RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.).

103. AVALOIR DE TOITURE D'URGENCE (TROP-PLEIN) RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.). 104. ESCALIER, MAIN-COURANTE ET GARDE-CORPS

CONFORME AUX NORMES DU CCQ EN VIGUEUR 105. ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE AU TOIT (VOIR ING.) 106. GARGOUILLE OUVERTE (VOIR DÉTAIL) MUNI D'UN CÂBLE CHAUFFANT ET D'UNE DESCENTE

PLUVIALE INDÉPENDANTE. 107. LOCAUX VERROUILLÉS POUR PRODUITS

D'ENTRETIEN. 108. PRÉVOIR PANNEAU D'ISOLANT DE PENTE TYPE "CRIQUET"POUR REDIRIGER L'EAU VERS LES

ÉGOUTTOIRS. 109. ÉCRAN ARCHITECTURAL. HAUTEUR TOTALE DE 2439mm (96") MUR ÉCRAN = 2134mm (84") DÉGAGEMENT BAS DE L'ÉCRAN = 305mm (12") MODÈLE AVEC PATTES DÉPOSÉES AU TOIT AVÉC TAPIS DE CAOUTCHOUC ET MEMBRANE

SACRIFICE.

MARQUISES.

110. TRAPPE À GRAISSE. VOIR INGÉNIEUR. 111. SYSTÈME DE TABLETTES EN MÉLAMINE BLANCHE SUR CRÉMALLIÈRES BLANCHES. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. SE RÉFÉRER À LA SÉRIE 150 POUR LES LONGUEURS. PRÉVOIR DES TABLETTES PLEINE HAUTEUR DE LA PIÈCE AVEC UN ESPACEMENT DE +/- 400MM ENTRE CHAQUE.

113. TOILE SOLAIRE, MANUELLE ET OPAQUE. COULEUR BLANC. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE.

112. DESCENTE PLUVIALE DES DALOTS DES

114. PRÉVOIR UNE OUVERTURE EN PARTIE BASSE DE LA CLOISON POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER. COORDONNER LA DIMENSION AVEC L'ÉBÉNISTE,

115. FOURNIR ET INSTALLER UN BOITIER EN CONTREPLAQUÉ 19MM PEINT, TEL QUE LE MUR ADJACENT POUR DISIMULER LES CONDUITS. 116. DALLE DE PROPRETÉ EN BÉTON, VOIR ING. STR.

GRILLAGÉE AVEC TRINGLE DE GARDE-ROBE. VOIR DEVIS.

117. FOURNIR ET INSTALLER UNE TABLETTE

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE AMBIONER JONATHAN VERREAULT 787 BD LEBOURGNEUF #100, QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3 418-654-5408

NE PAS UTILISER DROITS D'AUTEUR CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

25 INTÉGRATION DES ARTS 2024-10-31 24 POUR APPEL D'OFFRES 2024-10-03 23 POUR APPEL D'OFFRES - 75% 2024-08-29 22 POUR INFORMATION 2024-08-22 21 DÉPÔT 2 MFA 2024-04-12 2024-03-08 20 POUR INFORMATION 19 POUR COORDINATION 2024-02-27

POUR APPEL D'OFFRES

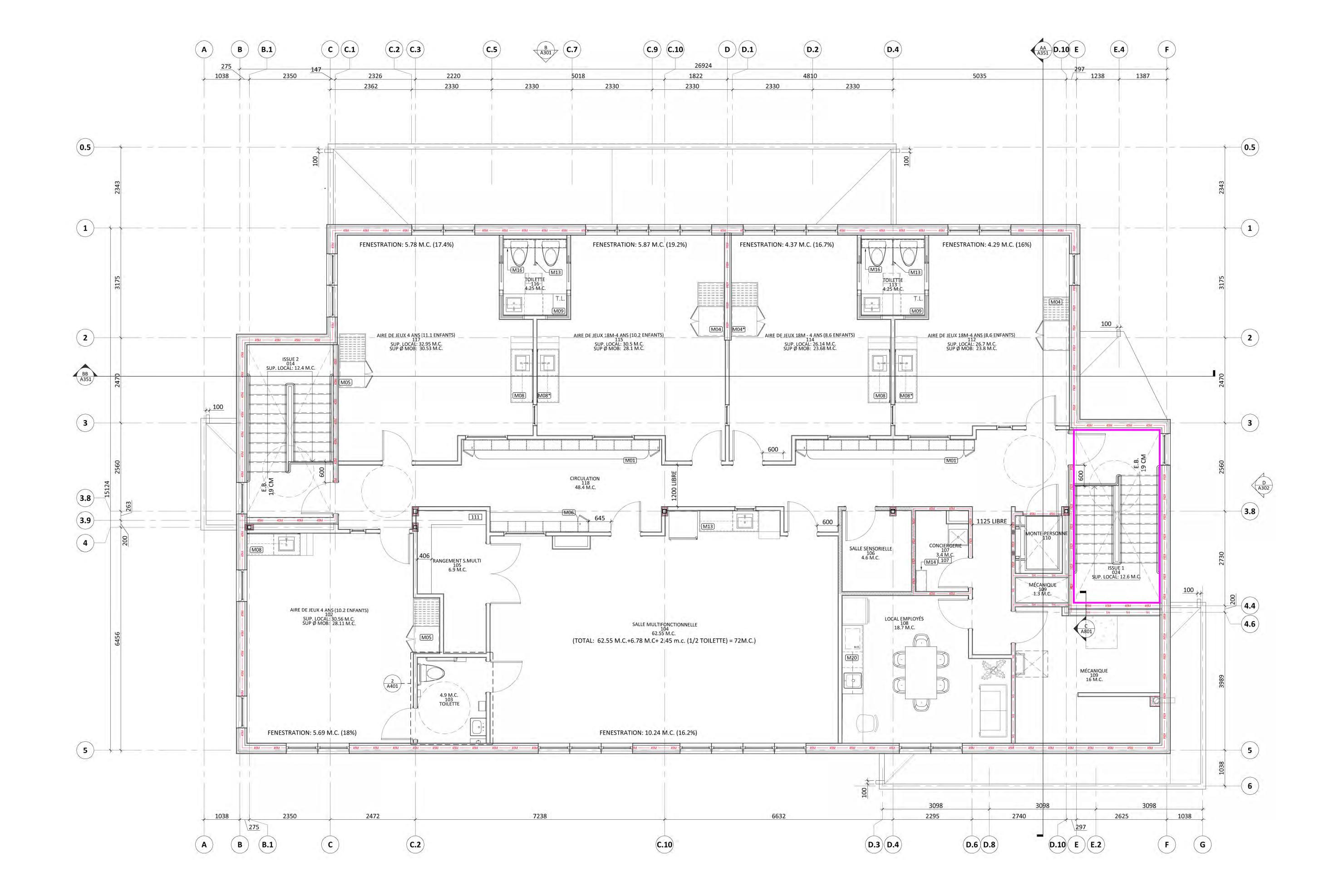
DESSINÉ PAR: S.ARGUIN-M, M.L.DENIS & G. GODIN

NIVEAU 1 -**AMÉNAGEMENT** 

EXAMINÉ PAR: M.CHARBONNEAU DWG: 22134 - A100\_MET

## Annexe 3

# Plan niveau 2



LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ) PASSE-PARTOUT NOUVELLE CONSTRUCTION NUMÉRO D'IDENTIFICATION X00 - D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A700. NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC, SÉRIE A000. QUÉBEC, LOT #6 528 277 NOTES AU PLAN

NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN

MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR SÉRIE A000 ET A450.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN

ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE.

VOIR LISTE SUR SÉRIE A000.

IDENTIFICATION DE TYPE DE

IDENTIFICATION DE TYPE DE CLOISON, SE RÉFÉRER À A800 CLIENT CPE PASSE-PARTOUT MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY (418) 848-0888 COURRIEL: MJTREMBLAY

@CPEPASSEPARTOUT.COM 5080, 4E AVENUE O. QUÉBEC, QC G1H 6X2

ARCHITECTURE AGENCE SPATIALE 774 RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC, QC, G1R 1P9

418-476-4680

STRUCTURE / CIVIL

EMS STRUCTURE

SIMON CLÉMENT, ING.

418-871-8103 #2314

815, BOUL. LEBOURGNEUF,

QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

JONATHAN VERREAULT 787 BD LEBOURGNEUF #100, QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3 418-654-5408

**AMBIONER** 

INFO@AGENCESPATIALE.CA

### NOTES GÉNÉRALES

000

NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES, LISTE D'ÉQUIPEMENTS, DE MOBILIERS INTÉGRÉS ET DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RÉFÉRER À LA SÉRIE

X0 IDENTIFICATION DE TYPE DE MUR, PLANCHER, TOITURE, SE RÉFÉRER À A500

RÉFÉRER À A500

- NG.2. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.
- NG.3. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, TOUTES LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT DE TYPE A1. NG.4. FOURNIR ET INSTALLER DES FONDS DE FIXATION EN CONTREPLAQUÉ 15.9mm POUR L'INSTALLATION DES ACCESSOIRES SALLES DE TOILETTES, MOBILIERS INTÉGRÉS (VOIR SÉRIE A150), AMEUBLEMENT DIVERS, ÉQUIPEMENTS DIVERS, PÉRIMÈTRES D'OUVERTURES, PLINTHES, ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE-ÉLECTRIQUE, ETC.
- FONDS DE FIXATIONS REQUIS POUR LES ÉLÉMENTS RELEVANT DU CLIENT. NG.5. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER LA COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LES DIFFÉRENTS CORPS DE MÉTIER. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE

COORDONNER LES BESOINS EXACTS AVEC LES

AUTRES ENTREPRENEURS. PRÉVOIR AUSSI LES

- NON-CONCORDANCE. NG.6. ASSURER UN DÉGAGEMENT ENTRE TOUT MOBILIER INTÉGRÉ ET LES APPAREILS DE
- NG.7. SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'ARCHITECTE POUR LA LOCALISATION EXACTE DES APPAREILS DE PLOMBERIE ET D'ÉCLAIRAGE IDENTIFIÉS. POUR CEUX NON-IDENTIFIÉS AU PLAN DE L'ARCHITECTE, VOIR MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ. UNE RÉVISION SUR PLACE AVEC LE CLIENT DEVRA ÊTRE FAIT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- NG.8. TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX DEVRONT ÊTRE SPÉCIFIÉS ET VALIDÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE. IL SERA À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR DES PLANS SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE, CEUX-CI DEVRONT ÊTRE TRANSMIS À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- NG.9. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES CLOISONS INTÉRIEURES SONT COTÉES À PARTIR DU CENTRE DU MONTANT DE BOIS.

### NOTES SPÉCIFIQUES

CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A100, A150 et A400.

- 101. POTEAU STRUCTURAL DE LA MARQUISE EN BOIS MASSIF RECOUVERT D'ACIER. VOIR ING. 102. DRAIN DE TOITURE RACCORDÉ À UNE DESCENTE
- PLUVIALE CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.). 103. AVALOIR DE TOITURE D'URGENCE (TROP-PLEIN) RACCORDÉ À UNE DESCENTE PLUVIALE
- 104. ESCALIER, MAIN-COURANTE ET GARDE-CORPS CONFORME AUX NORMES DU CCQ EN VIGUEUR 105. ÉQUIPEMENT MÉCANIQUE AU TOIT (VOIR ING.)

CALORIFUGÉE (VOIR ING. MEC.).

- 106. GARGOUILLE OUVERTE (VOIR DÉTAIL) MUNI D'UN CÂBLE CHAUFFANT ET D'UNE DESCENTE PLUVIALE INDÉPENDANTE.
- 107. LOCAUX VERROUILLÉS POUR PRODUITS D'ENTRETIEN. 108. PRÉVOIR PANNEAU D'ISOLANT DE PENTE TYPE
- "CRIQUET"POUR REDIRIGER L'EAU VERS LES ÉGOUTTOIRS. 109. ÉCRAN ARCHITECTURAL. HAUTEUR TOTALE DE 2439mm (96") MUR ÉCRAN = 2134mm (84")
- MODÈLE AVEC PATTES DÉPOSÉES AU TOIT AVÉC TAPIS DE CAOUTCHOUC ET MEMBRANE SACRIFICE. 110. TRAPPE À GRAISSE. VOIR INGÉNIEUR. 111. SYSTÈME DE TABLETTES EN MÉLAMINE BLANCHE SUR CRÉMALLIÈRES BLANCHES. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. SE RÉFÉRER À LA SÉRIE 150 POUR
- +/- 400MM ENTRE CHAQUE. 112. DESCENTE PLUVIALE DES DALOTS DES MARQUISES.
- 113. TOILE SOLAIRE, MANUELLE ET OPAQUE. COULEUR BLANC. PRÉVOIR FOND DE CLOUAGE. 114. PRÉVOIR UNE OUVERTURE EN PARTIE BASSE DE

DÉGAGEMENT BAS DE L'ÉCRAN = 305mm (12")

LES LONGUEURS. PRÉVOIR DES TABLETTES PLEINE

HAUTEUR DE LA PIÈCE AVEC UN ESPACEMENT DE

- LA CLOISON POUR L'INSTALLATION DU MOBILIER. COORDONNER LA DIMENSION AVEC L'ÉBÉNISTE, 115. FOURNIR ET INSTALLER UN BOITIER EN CONTREPLAQUÉ 19MM PEINT, TEL QUE LE MUR
- ADJACENT POUR DISIMULER LES CONDUITS. 116. DALLE DE PROPRETÉ EN BÉTON, VOIR ING. STR. 117. FOURNIR ET INSTALLER UNE TABLETTE

GRILLAGÉE AVEC TRINGLE DE GARDE-ROBE. VOIR DEVIS.

2024-03-08

2024-02-27

## NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS,

DROITS D'AUTEUR

RÉVISIONS	
25 INTÉGRATION DES ARTS	2024-10-31
24 POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-03
23 POUR APPEL D'OFFRES - 75%	2024-08-29
LOT CONTINITED OFFICE	
22 POUR INFORMATION	2024-08-22

SCEAU

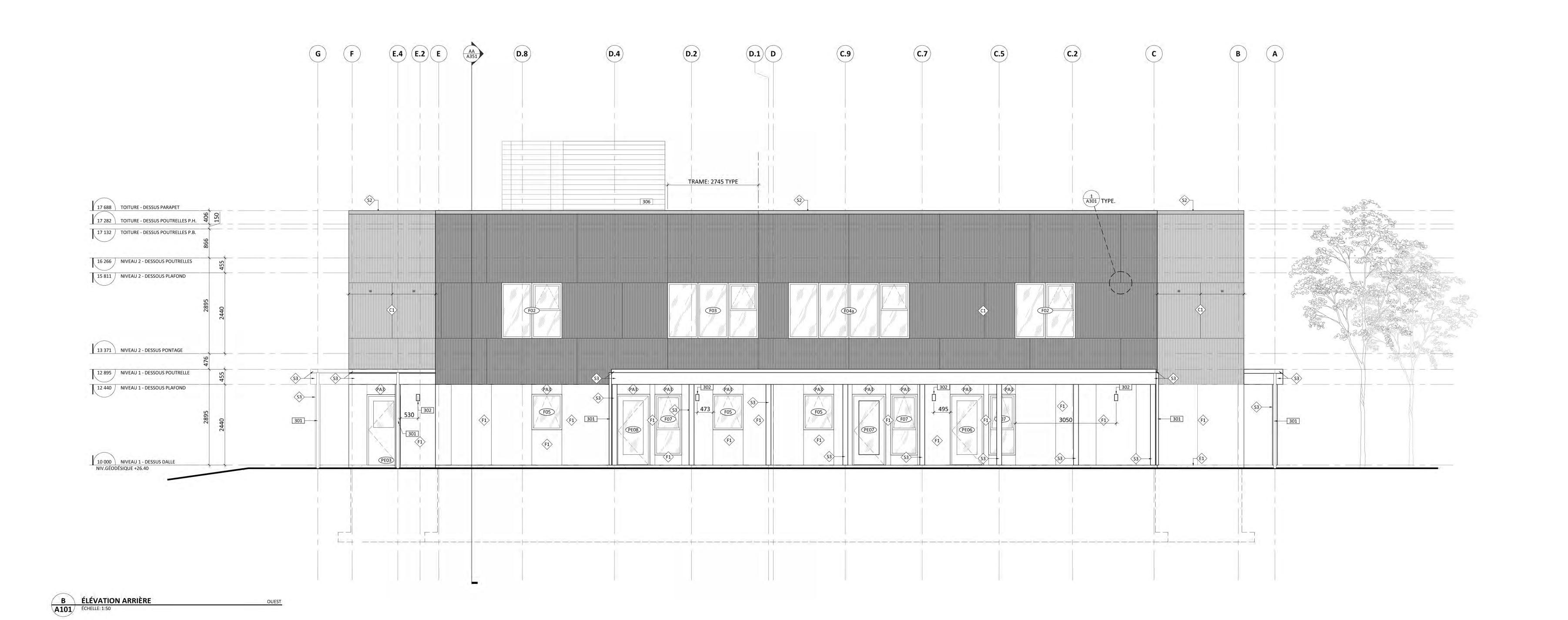
20 POUR INFORMATION 19 POUR COORDINATION

POUR APPEL D'OFFRES NIVEAU 2 -

**AMÉNAGEMENT** DESSINÉ PAR: S.ARGUIN-M, M.L.DENIS & G. GODIN EXAMINÉ PAR: M.CHARBONNEAU

DWG: 22134 - A100\_MET

A ÉLÉVATION AVANT ÉCHELLE: 1:50



..... The state of the state of

CODE	DESCRIPTION	MODÈLE	FOURNISSEUR
A2	RÉFÉRENCE ACIER VERT	PACIFIQUE TURQUOISE WXL 56156	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
А3	RÉFÉRENCE ACIER BEIGE	GRIS PIERRE 56071	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
AL3	RÉFÉRENCE ALUMINIUM BEIGE	COULEUR RAL 7044	OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
C1	REVÊTEMENT MURAL PROFIL D'ACIER ONDULÉ VERT	CORRUGUÉ 7/8", COULEUR TELLE QUE A2	VICWEST OU AGWAY OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
E1	ENDUIT ACRYLIQUE	TEXTURE MONACO, COULEUR GRIS 1440-3C	ADEX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
F1	BARDAGE VERTICAL EN PANNEAU DE FIBROCIMENT BEIGE	HARDIE PANEL, 1220 MM X 2440 MM COULEUR COBBLE STONE, FINI LISSE	JAMES HARDIE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
PA3	PANNEAUX ARCHITECTURAUX EN ACIER BEIGE	UNICONOMIQUE 20G, COULEUR TELLE QUE A3	UNICO OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
<b>S</b> 2	PLIAGE/SOLIN VERT	ACIER PRÉPEINT, CAL. POUR NE PAS VOILER, COULEUR TELLE QUE <b>A2</b>	91
<b>S3</b>	PLIAGE/SOLIN BEIGE	ACIER PRÉPEINT, CAL. POUR NE PAS VOILER, COULEUR TELLE QUE <b>A3</b>	
T1	MEMBRANE DE FINITION DE TOITURE	MEMBRANE GRANULÉE, COULEUR GRIS PÂLE	(4)

ARCHITECTURE AGENCE SPATIALE 774 RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC, QC, G1R 1P9 418-476-4680 INFO@AGENCESPATIALE.CA

STRUCTURE / CIVIL

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

JONATHAN VERREAULT 787 BD LEBOURGNEUF #100,

QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3 418-654-5408

AMBIONER

NOUVELLE CONSTRUCTION

RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC,

QUÉBEC, LOT #6 528 277

CPE PASSE-PARTOUT MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY

(418) 848-0888 COURRIEL: MJTREMBLAY @CPEPASSEPARTOUT.COM 5080, 4E AVENUE O.

QUÉBEC, QC G1H 6X2

2022-134

CLIENT

NUMÉRO D'IDENTIFICATION X00 — D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A700. NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR INGÉNIERIE

> EMS STRUCTURE NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN SIMON CLÉMENT, ING. MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE 815, BOUL. LEBOURGNEUF, SUR SÉRIE A000 ET A450. BUREAU 406 QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1 NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN 418-871-8103 #2314 ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR SÉRIE A000.

### **NOTES GÉNÉRALES**

000

NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES ET LISTE DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RETROUVENT

TOUTES SUR LA SÉRIE A000. NG.2. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE.

LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ)

SÉRIE A000.

NOTES AU PLAN

- NG.3. TOUS LES FINIS SONT AU CHOIX DES CLIENTS ET/OU DE L'ARCHITECTE.
- NG.6. LES REVÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE DROITS, DE NIVEAU, D'ÉQUERRE ET DE TEXTURE ÉGALE.
- NG.7. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE DU CLIENT ET/OU DE L'ARCHITECTE. NG.8. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DES SURFACES NÉCESSAIRES À CHAQUE FINI OU REVÊTEMENT.

SE RÉFÉRER AUX NORMES DES FABRICANTS.

LA MÊME COULEUR QUE LA SURFACE

MOULURES DE FINITION ENTRE CHAQUE REVÊTEMENT OU AUX INTERSECTIONS. NE PAS SE LIMITER AUX ÉLÉMENTS ILLUSTRÉS AUX PLANS. À COORDONNER SUR PLACE. SE RÉFÉRER AUX MÉTHODES D'INSTALLATION DU FABRICANT. NG.10. TOUS LES ÉQUIPEMENTS APPARENTS, TELS QUE LES GRILLES DE VENTILATION, DEVRONT ÊTRE DE

NG.9. L'ENTREPRENEUR DEVRA INSTALLER DES

ADJACENTE. À COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. NG.11. COORDONNER LA POSITION ET LA DIMENSION DES ÉQUIPEMENTS EN FAÇADE ET AU TOIT. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE NON-CONCORDANCE OU CONFLIT.

### NOTES SPÉCIFIQUES

CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A300

- 301. DESCENTE PLUVIALE RELIÉE AU SYSTÈME D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES (VOIR ING. MEC.) EN ACIER PRÉPEINT COULEUR TELLE QUE
- 302. LUMINAIRE MURAL, FINI ANODISÉ. VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR POUR MODÈLE. ALIGNER AVEC LE HAUT DES OUVERTURES.
- CENTRER LE LUMINAIRE SUR LE PANNEAU DE REVÊTEMENT **F1**. 303. N.A.
- 304. ENSEIGNE SUR LE BÂTIMENT. PRÉVOIR FIXATION SUR L'ACIER CORRUGUÉ.
- 305. CLÔTURE À MAILLES EN ACIER GALVANISÉ. (VOIR ING. CIVIL)
- 306. ÉCRAN VISUEL ARCHITECTURAL EN ACIER PEINT VERT TEL QUE A2, OPAQUE À 90%, (VOIR ING.

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION DROITS D'AUTEUR CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

25 INTÉGRATION DES ARTS 2024-10-31 24 POUR APPEL D'OFFRES 2024-10-03 23 POUR APPEL D'OFFRES - 75% 2024-08-29 22 POUR INFORMATION 2024-08-22 21 DÉPÔT 2 MFA 2024-04-12 2024-03-08 20 POUR INFORMATION 2024-02-27 19 POUR COORDINATION

SCEAU

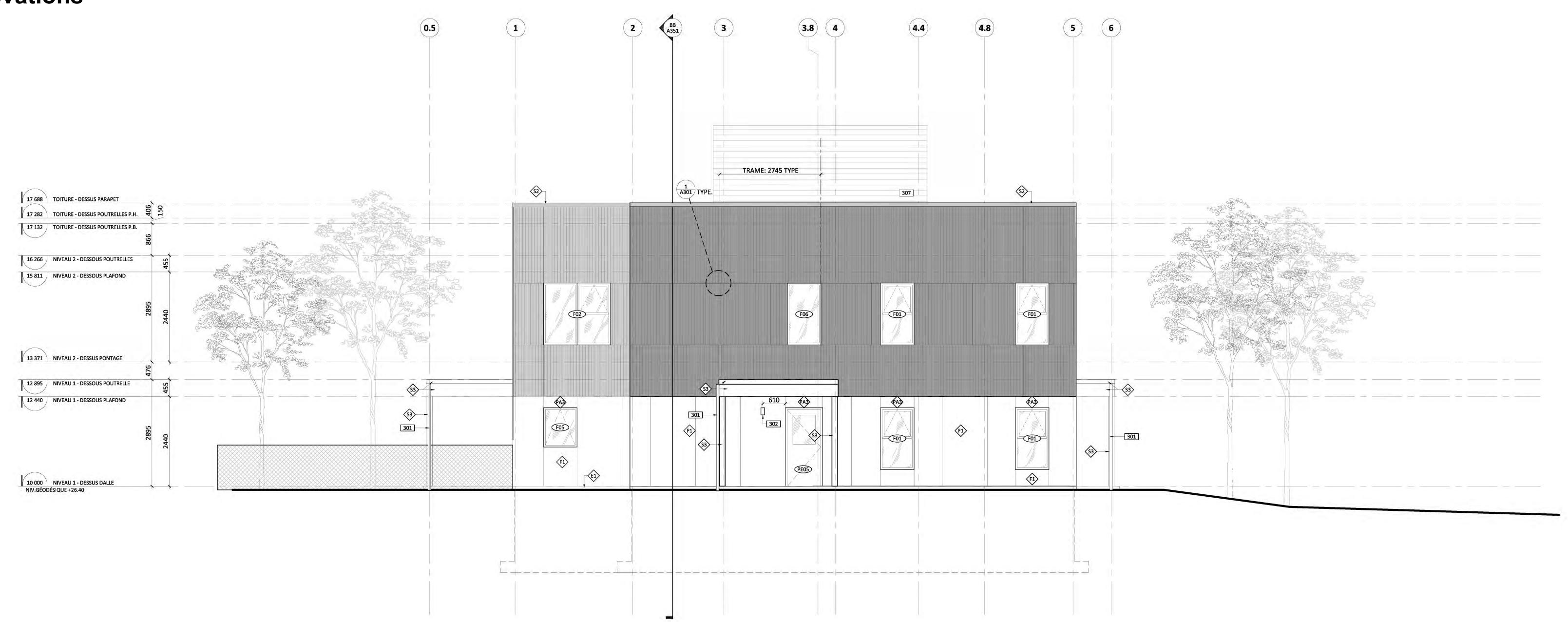
POUR APPEL D'OFFRES

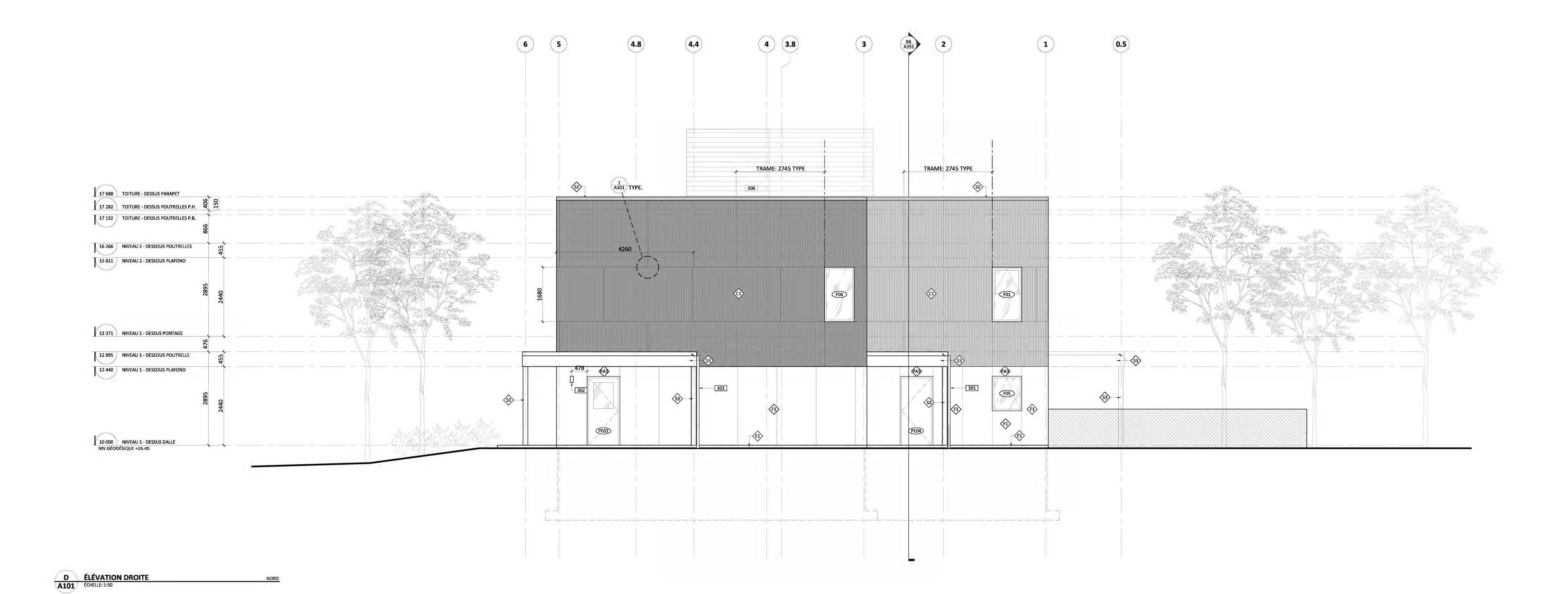
ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR: S.ARGUIN-M, M.L.DENIS & G. GODIN EXAMINÉ PAR: M.CHARBONNEAU DWG: 22134 - A300\_MET

# Annexe 4 Élévations

C ÉLÉVATION GAUCHE ÉCHELLE: 1:50





CODE	DESCRIPTION	MODÈLE	FOURNISSEUR
A2	RÉFÉRENCE ACIER VERT	PACIFIQUE TURQUOISE WXL 56156	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
А3	RÉFÉRENCE ACIER BEIGE	GRIS PIERRE 56071	VICWEST OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
AL3	RÉFÉRENCE ALUMINIUM BEIGE	COULEUR RAL 7044	OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
C1	REVÊTEMENT MURAL PROFIL D'ACIER ONDULÉ VERT	CORRUGUÉ 7/8", COULEUR TELLE QUE A2	VICWEST OU AGWAY OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
E1	ENDUIT ACRYLIQUE	TEXTURE MONACO, COULEUR GRIS 1440-3C	ADEX OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
F1	BARDAGE VERTICAL EN PANNEAU DE FIBROCIMENT BEIGE	HARDIE PANEL, 1220 MM X 2440 MM COULEUR COBBLE STONE, FINI LISSE	JAMES HARDIE OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
РАЗ	PANNEAUX ARCHITECTURAUX EN ACIER BEIGE	UNICONOMIQUE 20G, COULEUR TELLE QUE A3	UNICO OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ
<b>S2</b>	PLIAGE/SOLIN VERT	ACIER PRÉPEINT, CAL. POUR NE PAS VOILER, COULEUR TELLE QUE <b>A2</b>	, in the second
<b>S3</b>	PLIAGE/SOLIN BEIGE	ACIER PRÉPEINT, CAL. POUR NE PAS VOILER, COULEUR TELLE QUE <b>A3</b>	+
T1	MEMBRANE DE FINITION DE TOITURE	MEMBRANE GRANULÉE, COULEUR GRIS PÂLE	-

ARCHITECTURE AGENCE SPATIALE 774 RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC, QC, G1R 1P9 418-476-4680 LÉGENDE GRAPHIQUE (RÉSUMÉ) INFO@AGENCESPATIALE.CA

INGÉNIERIE

STRUCTURE / CIVIL

EMS STRUCTURE SIMON CLÉMENT, ING. 815, BOUL. LEBOURGNEUF, BUREAU 406 QUÉBEC (QUÉBEC) G2J OC1 418-871-8103 #2314

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

AMBIONER
JONATHAN VERREAULT
787 BD LEBOURGNEUF #100,
QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3
418-654-5408

NOUVELLE CONSTRUCTION

RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC, QUÉBEC, LOT #6 528 277

CPE PASSE-PARTOUT
MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY
(418) 848-0888
COURRIEL: MJTREMBLAY
@CPEPASSEPARTOUT.COM
5080, 4E AVENUE O.
QUÉBEC, QC
G1H 6X2

2022-134

NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. VOIR SÉRIE A700. NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN FINI. VOIR LISTE DES FINIS SUR SÉRIE A000. **NOTES AU PLAN** NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN MOBILIER INTÉGRÉ. VOIR LISTE SUR SÉRIE A000 ET A450. NUMÉRO D'IDENTIFICATION D'UN

ÉQUIPEMENT OU FOURNITURE. VOIR LISTE SUR SÉRIE A000.

### **NOTES GÉNÉRALES**

NG.1. LES LÉGENDES GRAPHIQUES ET LISTE DE MATÉRIAUX DE FINITION SE RETROUVENT

TOUTES SUR LA SÉRIE A000.

NG.2. AUCUNE MESURE NE PEUT ÊTRE PRISE DIRECTEMENT AU PLAN. AVISER L'ARCHITECTE DE TOUTE INFORMATION MANQUANTE. NG.3. TOUS LES FINIS SONT AU CHOIX DES CLIENTS ET/OU DE L'ARCHITECTE.

NG.6. LES REVÊTEMENTS DOIVENT ÊTRE DROITS, DE NIVEAU, D'ÉQUERRE ET DE TEXTURE ÉGALE.

NG.7. L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR DES ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE DU CLIENT ET/OU DE L'ARCHITECTE.

NG.8. PRÉVOIR LA PRÉPARATION DES SURFACES NÉCESSAIRES À CHAQUE FINI OU REVÊTEMENT. SE RÉFÉRER AUX NORMES DES FABRICANTS.

NG.9. L'ENTREPRENEUR DEVRA INSTALLER DES MOULURES DE FINITION ENTRE CHAQUE REVÊTEMENT OU AUX INTERSECTIONS. NE PAS SE LIMITER AUX ÉLÉMENTS ILLES TRÉS AUX PLANS. À COORDONNER SUR PLACE. SE RÉFÉRER AUX MÉTHODES D'INSTALLATION DU FABRICANT.

NG.10. TOUS LES ÉQUIPEMENTS APPARENTS, TELS QUE LES GRILLES DE VENTILATION, DEVRONT ÊTRE DE LA MÊME COULEUR QUE LA SURFACE

ADJACENTE. À COORDONNER AVEC LES DOCUMENTS DES INGÉNIEURS. NG.11. COORDONNER LA POSITION ET LA DIMENSION DES ÉQUIPEMENTS EN FAÇADE ET AU TOIT. AVISER LES PROFESSIONNELS DE TOUTE

NON-CONCORDANCE OU CONFLIT.

### NOTES SPÉCIFIQUES

CES NOTES S'APPLIQUENT AUX FEUILLES DES SÉRIES A300 301. DESCENTE PLUVIALE RELIÉE AU SYSTÈME

D'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES (VOIR ING. MEC.) EN ACIER PRÉPEINT COULEUR TELLE QUE

302. LUMINAIRE MURAL, FINI ANODISÉ. VOIR DOCUMENTS DE L'INGÉNIEUR POUR MODÈLE. ALIGNER AVEC LE HAUT DES OUVERTURES. CENTRER LE LUMINAIRE SUR LE PANNEAU DE REVÊTEMENT F1.

303. N.A. 304. ENSEIGNE SUR LE BÂTIMENT. PRÉVOIR FIXATION SUR L'ACIER CORRUGUÉ. 305. CLÔTURE À MAILLES EN ACIER GALVANISÉ. (VOIR

306. ÉCRAN VISUEL ARCHITECTURAL EN ACIER PEINT VERT TEL QUE **A2**, OPAQUE À 90%, (VOIR ING.

## NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

DROITS D'AUTEUR CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS

SCEAU

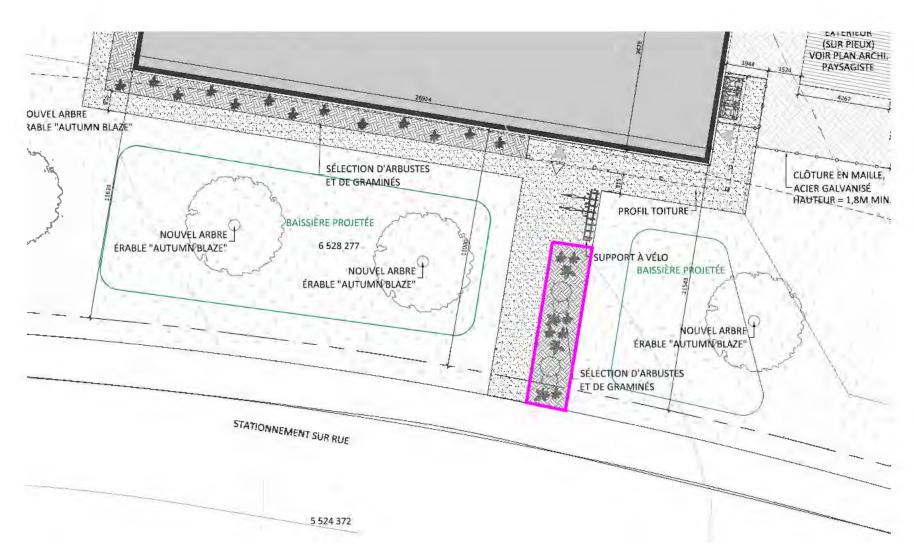
25 INTÉGRATION DES ARTS	2024-10-31
24 POUR APPEL D'OFFRES	2024-10-03
23 POUR APPEL D'OFFRES - 75%	2024-08-29
22 POUR INFORMATION	2024-08-22
21 DÉPÔT 2 MFA	2024-04-12
20 POUR INFORMATION	2024-03-08
19 POUR COORDINATION	2024-02-27

POUR APPEL D'OFFRES

ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR: S.ARGUIN-M, M.L.DENIS & G. GODIN EXAMINÉ PAR: M.CHARBONNEAU DWG: 22134 - A300\_MET

Annexe 5
Site d'implantation de l'œuvre
Aménagement de l'entrée principale



Annexe 5
Site d'implantation de l'œuvre
Aménagement de l'entrée principale



# **CLOISONS TYPES** TYPE A -GYPSE 16MM JOINTS TIRÉS ET PEINT C/C (VOIR ING. STR.) -PANNEAU OSB 12,7 MM 38X140MM TYPE C CLOISON INSONORISÉE -133MM TYPE E (E1) CLOISON ISSUE C/C (VOIR ING.) 140MM -PANNEAU OSB 12,7MM -ESPACE D'AIR (VOIR ING. STR.) -PANNEAU OSB 12,7MM C/C (VOIR ING.) TYPE F SABLIÈRES VERTICALES J -GYPSE DE PAROIS DE PUITS 25,4MM TYPE S (S1) SOUFFLAGE -ESPACE (SI REQUIS) -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX65MM @400MM -GYPSE 16MM, JOINTS TIRÉS ET PEINT (S2) SOUFFLAGE 152MM DRF: - ITS: --COLOMBAGES DE BOIS 38MMX140MM @400MM -GYPSE 16MM, JOINTS TIRÉS ET PEINT SE RÉFÉRER À LA SÉRIE A800 POUR LES DÉTAILS DE

**COMPOSITIONS TYPES** MURS F1 FONDATION TYPE DRF :- RSI<sub>EFF</sub> REQUIS : 1.32 RSI<sub>EFF</sub> ATTEINT : 1.76 (A1) CLOISON STANDARD - 121MM DRF: - ITS: --FINITION D'ENDUIT ACRYLIQUE APPLIQUÉE PLEINE -GYPSE 16MM JOINTS TIRÉS ET PEINT SURFACE SUR LE PANNEAU DE BÉTON -PANNEAU DE BÉTON LÉGER 13MM JUSQU'À -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX89MM @400MM 152MM SOUS LE NIVEAU DU SOL PANNEAU DE PROTECTION, À PARTIR DE 152MM -GYPSE 16MM JOINTS TIRÉS ET PEINT SOUS LE SOL FINI - PANNEAUX ISOLANT EN POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ, (A2) CLOISON STANDARD - 171MM DRF: - ITS: -50MM D'ÉPAISSEUR, 1.76 RSI, BORDS FEUILLURÉS, JUSQU'AU DESSUS DES SEMELLES -GYPSE 16MM JOINTS TIRÉS ET PEINT -MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ À ÉMULSION DE -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX140MM @400MM BITUME À APPLICATION LIQUIDE PLEINE SURFACE -MUR DE BÉTON ARMÉ (VOIR ING. STR.) - REMBLAI GRANULAIRE (VOIR ING.) M1 MUR EXTÉRIEUR - LÉGER DRF : RSI<sub>EEF</sub> REQUIS : 3.60 45 MIN RSI<sub>EEF</sub> ATTEINT : 4.15 (B1) CLOISON DRF - 121MM DRF: 1H ITS: 35 -REVÊTEMENT LÉGER POSE VERT. (VOIR SÉRIE A300) FOURRURE 19X64MM @400MM C/C POSE HORIZ. -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET -FOURRURE 19X64MM @400MM C/C POSE VERT. PEINT -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX89MM @400MM \*MEMBRANE PARE-AIR, JOINTS SCELLÉS -PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS ISOLANTS ÉCOLOGIQUES, 38MM, 0.7 RSI -COLOMBAGE DE BOIS 38X140MM @400MM C/C -LAINE INSONORISANTE RÉSISTANTE AU FEU 89MM -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET (VOIR ING. STR.)
-ISOLANT EN NATTES DE FIBRE DE VERRE 140MM, -PANNEAUX D'OSB 11MM (VOIR ING. STR.) (B2) CLOISON REFEND - 204MM DRF: 1H ITS: 35 PARE-VAPEUR DE POLYÉTHYLÈNE, JOINTS SCELLÉS -FOURRURE 19X64MM @610MM C/C POSE HORIZ. -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET FOURRURE 19X64MM @610MM C/C POSE VERT. PEINT -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX89MM @400MM GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS TIRÉS ET PEINTS -LAINE INSONORISANTE RÉSISTANTE AU FEU 89MM -FOURRURE 19X64MM @406MM C/C PA1 PARAPET - LÉGER DRF : - RSI<sub>EFF</sub> REQUIS : 1.8 RSI<sub>EFF</sub> ATTEINT : 4.15 -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET -REVÊTEMENT LÉGER POSE VERT. (VOIR SÉRIE A300) -FOURRURE 19X64MM @400MM C/C POSE HORIZ. \*REMPLACER LES COLOMBAGES 38X89MM PAR DES -FOURRURE 19X64MM @400MM C/C POSE VERT. MEMBRANE PARE-AIR, JOINTS SCELLÉS -PANNEAUX DE FIBRES DE BOIS ISOLANTS ÉCOLOGIQUES, 38MM, 0.7 RSI -COLOMBAGE DE BOIS 38X140MM @400MM C/C -ISOLANT EN NATTES DE FIBRE DE VERRE 140MM, 3.87 RSI -PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ 16MM -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET -MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE DE PEINT -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX89MM @400MM SOUS-COUCHE, FIXÉ MÉCANIQUEMENT OU COLLÉ -MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE FINITION GRANULÉ GRIS PÂLE, THERMOSOUDÉE -LAINE INSONORISANTE RÉSISTANTE AU FEU 89MM -BARRE RÉSILIENTE 12MM -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET D1 DALLE SUR SOL TYPE DRF : - RSI<sub>EFF</sub> REQUIS : 1.76 FINI DE PLANCHER (VOIR SÉRIE A200) DALLE DE BÉTON ARMÉE (VOIR ING. STR.) PARE-VAPEUR DE POLYÉTHYLÈNE, JOINTS SCELLÉS - PANNEAUX ISOLANT EN POLYSTYRÈNE EXTRUDÉ, 50MM D'ÉPAISSEUR, 1.76 RSI, BORDS FEUILLURÉS -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET -PIERRE CONCASSÉE COMPACTÉE (VOIR ING.) PEINT -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX140MM @400MM -SABLE COMPACTÉ (VOIR ING.) -REMBLAIS SI REQUIS (VOIR ING.) -LAINE INSONORISANTE RÉSISTANTE AU FEU P1 PLANCHER INTÉRIEUR TYPE 45 MIN -GYPSE 16MM TYPE X EXT., JOINTS SCELLÉS ET TIRÉS TFINI DE PLANCHER (VOIR SÉRIE A200) -PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ 19MM, BOUVETÉ, VISSÉ (VOIR ING. STR.) -LAINE INSONORISANTE RÉSISTANTE AU FEU -POUTRELLES DE BOIS PRÉFABRIQUÉES (VOIR ING. 140MM -COLOMBAGES DE BOIS 38MMX140MM @400MM -LAINE INSONORISANTE INCOMBUSTIBLE 180MM -FOURRURE RÉSILIENTE 13MM @400MM C/C -FOURRURE 19X64MM @406MM C/C -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS TIRÉS -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS, TIRÉS ET PEINT -SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU (VOIR SÉRIE P2 PALIER ESCALIER ISSUE DRF : -(F1) PAROIS DE PUIT - 117MM DRF: 1H ITS: 39 -PANNEAUX DE CONTREPLAQUÉ 19MM, BOUVETÉ, -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS SCELLÉS VISSÉ (VOIR ING. STR.) -SOLIVE DE BOIS (VOIR ING. STR.) -MONTANTS C-H D'ACIER DE 100MM @ 610MM MONTÉS HORIZONTALEMENT ET FIXÉS AU -FOURRURE 19X64MM @610MM C/C -GYPSE 16MM, JOINT TIRÉS ET PEINT

T1 TOIT PLAT TYPE

A250)

-MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE FINITION

SOUS-COUCHE FIXÉ MÉCANIQUEMENT -2X PANNEAUX D'ISOLANT EN POLYISOCYANURATE

75MM D'ÉP., 6.34 RSI, POSÉ EN QUINCONCE -MEMBRANE PARE-VAPEUR AUTOCOLLANTE SUR

GRANULÉ GRIS PÂLE, THERMOSOUDÉE -MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE DE

APPRÊT -CONTREPLAQUÉ 16MM (VOIR ING. STR.)

FOURRURE 19X64MM @610MM C/C -GYPSE 16MM TYPE X, JOINTS TIRÉS

FERMES DE TOIT PRÉFABRIQUÉES, PENTE EN STRUCTURE 2% MIN. (VOIR ING. STR.)

-SYSTÈME DE PLAFOND SUSPENDU (VOIR SÉRIE

T2 TOIT MARQUISE TYPE DRF :- RSI<sub>EFF</sub> REQUIS :- RSI<sub>EFF</sub> ATTEINT :-

38X89MM (VOIR ING. STR.)
-SOLIVE DE BOIS 38X235MM (VOIR ING. STR.)

GRANULÉ GRIS PÂLE, THERMOSOUDÉE -MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE DE SOUS-COUCHE AUTOCOLLANTE SUR APPRÊT -PANNEAUX D'ISOLANT DE PENTE 1.5% -PONTAGE EN BOIS LAMELLÉ-CLOUÉ (NLT)

-MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ ÉLASTOMÈRE FINITION

CPE

2022-134

CLIENT

G1H 6X2

ARCHITECTURE

418-476-4680

INGÉNIERIE

BUREAU 406

AMBIONER

418-654-5408

STRUCTURE / CIVIL

EMS STRUCTURE SIMON CLÉMENT, ING.

815, BOUL LEBOURGNEUF,

QUÉBEC (QUÉBEC) G2J 0C1 418-871-8103 #2314

MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE

787 BD LEBOURGNEUF #100,

QUÉBEC, QUÉBEC G2J 1C3

JONATHAN VERREAULT

AGENCE SPATIALE

774 RUE SAINT-JEAN,

QUÉBEC, QC, G1R 1P9

INFO@AGENCESPATIALE.CA

PASSE-PARTOUT

NOUVELLE CONSTRUCTION

RUE PIERRE-ARDOUIN, QUÉBEC,

QUÉBEC, LOT #6 528 277

CPE PASSE-PARTOUT MME MARIE-JOSÉE TREMBLAY

5080, 4E AVENUE O. QUÉBEC, QC

COURRIEL: MJTREMBLAY

@CPEPASSEPARTOUT.COM

(418) 848-0888

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION DROITS D'AUTEUR CES DESSINS SONT LA PROPRIÉTÉ DE CEUX QUI LES ONT PRÉPARÉS ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS CONTRE LEURS INTÉRÊTS.

RÉVISIONS

an and nate and the	024-10-03
22 DOLLD ADDEL DIOCEDES 750/ 2	
23 POUR APPEL D'OFFRES - 7370 Z	024-08-29
22 POUR INFORMATION 2	024-08-22
21 DÉPÔT 2 MFA 2	024-04-12

POUR APPEL D'OFFRES DÉTAILS D'ENVELOPPE

> DESSINÉ PAR: S.ARGUIN-M, M.L.DENIS & G. GODIN EXAMINÉ PAR: M.CHARBONNEAU

DWG: 22134 - A600

Annexe 6
Perspective 1



Annexe 6
Perspective 2



#### Annexe 6

### Perspective 3



Annexe 6

#### Perspective 4

